

Sommaire

- Page 1 :
Edito
- Page 2 :
Information associations :
Contrat unique d'insertion
Accessibilité des locaux pour les personnes souffrant d'handicap
Education à la consommation
- Page 3 :
Formations alimentation
Les balades du goût
- Page 4 :
Famars à Maastricht
Initiatives jeunesse à la Ferme Beurepaire
Journées champêtres à Hergnies
A vos agendas

EDITO

*Bonnes Fêtes de
fin et de début
d'année à toutes
et à tous*

L'équipe régionale

Information Associations

Contrat Unique d'Insertion

Le Contrat Unique d'Insertion, modifiant le fonctionnement des contrats aidés, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Le CIRMA et le Contrat d'Avenir (CAV) sont supprimés. Le CUI reprend les dispositions du CAE dans le secteur non marchand et des CIE dans le secteur marchand.

Quelle que soit la qualité du bénéficiaire-allocataire ou non d'un minimum social, l'État et les Départements pourront disposer d'un instrument unique.

Le CUI peut-être conclu pour une durée déterminée ou indéterminée, à temps partiel ou à temps complet. Il peut-être conclu pour une durée minimale de 6 moi, avec un renouvellement possible dans une limite de 24 mois ou plus sous certaines conditions. La durée hebdomadaire peut-être comprise entre 20 et 35 heures. Pour certains salariés confrontés à certaines difficultés la durée de travail peut-être inférieure.

Décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion.

Pour plus d'informations : 03.28.55.95.32

Accessibilité des locaux pour les personnes souffrant d'handicap

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation d'handicap » fixe notamment les aménagements que doit prévoir tout bâtiment à usage d'habitation, de lieu de travail ou de loisirs, afin que les personnes souffrant d'un handicap, quel qu'il soit, puissent y accéder au même titre que les valides.

Les établissements recevant du public (ERP) existants et classés dans les quatre premières catégories au sens de l'article R 123-19 (établissements les plus importants) doivent faire l'objet d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité aux personnes handicapées, incluant le descriptif des travaux devant être réalisés, et leurs coûts, à titre indicatif.

Les locaux à usage d'accueil collectif de loisirs, relèvent le plus souvent de la 5^{ème} catégorie. Il n'en demeure pas moins que leurs installations devront être rendues accessibles au 8^{er} janvier 2015. Le préfet peut accorder des dérogations.

Nous encourageons les responsables associatifs à prendre les mesures nécessaires pour qu'en janvier 2015, ils soient en règle avec cette législation.

Pour plus d'informations : 03.28.55.95.32

Education à la consommation

[Www.conso.net/page/bases.6_education.i_la_pedagotheque/](http://www.conso.net/page/bases.6_education.i_la_pedagotheque/)

Ce site propose des outils, des guides pour monter des projets permettant de sensibiliser les jeunes à la façon de consommer dans notre société.

C'est un travail entrepris depuis 1986 par le Conseil National à la Consommation qu'aujourd'hui, enseignants, formateurs, animateurs, professionnels de la santé ... ont accès à plus de 800 outils éducatifs recensés, analysés et critiqués, en utilisant un moteur de recherche (par titre, par thème, par type de support ou par public). Dans la partie gauche de la page d'accueil, figurent également plusieurs pages spécialisées telles que le WebAdos « ctaconso.fr », un jeu interactif sur la sécurité alimentaire et nombreux autres.

Partenariat Institut Pasteur et Délégation Régionale Léo Lagrange

La Délégation Régionale Léo Lagrange, soucieuse de qualifier les personnels intervenant sur le territoire régional, dans le dispositifs alimentation activité physique à organisé en lien avec l'Institut Pasteur de Lille des formations des personnels intervenant sur les territoires :

« Alimentation, activité physique et petit budget : mise en place d'actions »

Lieux d'intervention :

Club Léo Lagrange de Somain, 16 inscrits, dates : 22, 29/09, 6, 13, 20/10, 10, 20, 24/11/2009.

Centre Social des Provinces Françaises de Maubeuge, 12 inscrits, dates : 7, 14, 19, 29/05, 2, 12, 18, 25/06/2009

Wingles, 12 inscrits, dates : 24/09, 1, 8, 15, 22/10, 5, 12, 19/11/2009

Quarante personnes ont pu bénéficier de contenus de très grande qualité et d'outils leur permettant d'intervenir auprès de publics à très faibles revenus. Ces formations ont été financées par le Conseil Régional Nord Pas de Calais.

La Délégation Régionale vient de se doter d'une compétence supplémentaire dans le dispositif santé, par l'arrivée d'une diététicienne.

Contact : 03.28.55.95.32



Les Balades du Goût à Somain

C'est sur la lancée de la journée régionale santé organisée cet été par la Délégation Régionale Léo Lagrange et ses partenaires au projet, dont le Club Léo Lagrange de Somain que l'UTPAS du Douaisis à contacte le Club pour s'inscrire dans un projet innovant et original.

« Les Balades du Goût » concernent surtout l'alimentation avec la notion de cuisine plaisir et l'activité physique. Cette thématique vise à encourager une alimentation équilibrée et à renforcer la lutte contre la sédentarité.

Pour la première étape les bénéficiaires ont visité un lieu de proximité: « Le terril de Rieulay. Les plantes de saison—richesses culinaires.

La cueillette de panais et de la petite oseille ont permis, au retour, de cuisiner les plantes ramassées. La dégustation des saveurs qualifiées de très originales, par le groupe dans son évaluation, en à surpris plus d'un.

Cette première étape à permis aux bénéficiaires de découvrir des plantes « sauvages » pouvant être cueillies au cours d'une promenade et à moindre coût, cuisinées et dégustées, avec un apport nutritionnel évident.

« Les jardins dans la ville » du Club Léo Lagrange ont ouvert leurs « portes » durant cette « balade du Goût » pour le plus grand plaisir et l'intérêt des participants.

Cela a permis au groupe de s'exprimer sur la démarche de manger différemment et de l'importance des légumes frais et cultivés.

contact: 03.27.86.92.30

Le Club Léo Lagrange de Famars à Maastricht

C'est ce samedi 5 décembre 2009 que les adhérents et usagers du Club sont partis pour une journée bien remplie à Maastricht, visiter une des plus anciennes villes des Pays Bas. Ville qui résiste aux outrages du temps, bouillonnante de culture qui attire de nombreux visiteurs dont ceux de Famars. C'est avec émerveillement que tous ont découvert cette cité, accompagnés d'un guide qui leur permet d'apprendre les petites anecdotes pittoresques qui font le plus d'une visite touristique. Le marché de Noël permet de faire le plein de cadeaux et de décorations originales. Tous sont rentrés avec plein d'images dans la tête, décontractés et prémunis pour aborder les fêtes dans de très bonnes conditions.

Contact : 03.27.27.21.70



Initiatives jeunes à Boulogne sur Mer

C'est par le biais d'une affiche à la Ferme Beaurepaire que Maxime HENRY eut l'idée de déposer un projet auprès du jury « Envie d'Agir » organisé par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Parmi les lauréats présents maxime nous explique son projet : « il est collectionneur d'objets militaires et passionné d'histoire de la Seconde Guerre Mondiale. Aidé par les animateurs de la Ferme Beaurepaire, il a monté une exposition avec un groupe d'amis, elle aura lieu les 5 et 6 mai 2010. l'exposition regroupe des objets, des témoignages et des documents de l'époque sur le Mont Lambert pendant la seconde guerre mondiale ».

Cette initiative est aidée par le dispositif « Envie d'Agir » qui permet de soutenir les initiatives des jeunes âgés de 11 à 30 ans.

Journées champêtres à Hergnies

Les journées Champêtres organisées par le Club Léo Lagrange d'Hergnies ont connu un succès régional.

Lors de ces journées champêtres, et malgré l'absence de soutien de la commune, le club Léo Lagrange d'Hergnies a réussi à faire reconnaître son festival d'accordéon au-delà de nos frontières régionales.

De nombreux participants nationaux et internationaux étaient présents et reviendront l'année prochaine. La communauté de communes soutient cette initiative, notamment dans sa reconduction.

Nous félicitons vivement ce club composé de bénévoles, qui rend un travail formidable, par ses nombreuses propositions, à ses adhérents et à la population.

Contact : 03.27.40.20.28

A vos agendas

- ◆ Les 4, 5 et 6 juin 2010 à Avesnelles Pour la commémoration des 70 ans de la mort de Léo Lagrange, ville où il fut élu et lieu de la 24^{ème} circonscription d'où il fut député.
- ◆ Le 12 juin 2010 à Evergnicourt Pour la commémoration des 70 ans de la mort de Léo Lagrange, lieu où il fut tué.